

## **SCEA HARAS DES CAPITELLES**

2244 route de Puycornet, 82130 L'Honor de Cos 06.18.12.70.72 / <u>harasdescapitelles@hotmail.fr</u>



## Contrat de saillie 2024 - BEST OF OPUS DEI Z -

L'ACHETEUR	Tél :	Port :	
Adresse :			
Code postal :Ville :	Má	ail:	
L'acheteur achète au Haras Des Capitelles une saillie de l'éta	alon BEST OF OPUS DEI Z aux condition	ons suivantes :	
1) La saillie est réservée pour la jument :	N° SIRE :	Race :	
Transfert d'embryon(s) envisagé (cochez la case)			
2) Centre d'insémination agréé :			
Adresse :			
Tél :Port :	Mail :		
PRI	X DE LA SAILLIE (tva 5,5%)		-
Frais techniques : (1ère fraction) payables a □ IAC avec envoi compris : 330€ TTC (312,80€ HT		u Haras Des Capitelles ou par virement bancaire*	**
	•		
☐ IAC avec retrait des doses chez Equitechnic : 2	: <b>11€ FIC</b> (200€ HT)		
> Solde de la saillie : (2ème fraction)			
☐ <b>844€ TTC</b> (800€ HT) au 1er octobre si jument			
(Solde reporté l'année suivante si la jument ne donne pas naissance Chèque a joindre au présent contrat (à l'ordre du Haras Des Capitel			
□ 896,75€ TTC (850€ HT) au Poulain Vivant à 48			
	oour toute jument inséminée au Hara	as des Capitelles	_
CONDITIO	ONS GENERALES DE VENTE		╛
✓ L'acheteur déclare avoir pris connaissance des conditions dans le de dommages pouvant survenir à la jument de l'acheteur. Nous voir mise en place sur ovulation possible. Les frais de mise en place, de une convention bien distincte d'hébergement de sa jument avec le ✓ Le prix de saillie en IA congelé comprend la mise à disposition de Les paillettes restantes <b>peuvent être utilisées dans la même année</b> faire l'objet d'un nouveau contrat par jument. Ce contrat n'est pas l'oute utilisation frauduleuse de paillettes fera l'objet de poursuites ✓ La semence congelée sera envoyée, seulement après réception contrats au 1er octobre). L'envoi des paillettes n'est pas automatiq Haras Des Capitelles soit par mail ou par SMS. (06.18.12.70.72) Le vendeur décline toute responsabilité en cas de problème concer ✓ Le présent contrat n'autorise pas le recours à l'ICSI (Injection Intr ✓ Ce contrat donne droit à une carte de saillie., donc un poulain. C du présent contrat de saillie et du règlement des frais techniques. It solde de saillie. (1er octobre ou au Poulain Vivant). En cas de plusie de saillie supplémentaire, à la naissance des poulains , du solde des ✓ Le signataire du présent contrat est légalement redevable du pai s'acquitter de ce solde. ✓ Le chèque correspondant à la 2ème fraction pour les contrats au certificat vétérinaire attestant la vacuité de celle-ci, dépassé cette de Poulain vivant.	us conseillons de choisir un centre de repripension, de suivi gynécologique, d'analyse centre de mise en place.  2 12 paillettes (doses entre 4 et 6 paillettes e pour d'autres juments du même éleveur un achat de paillettes. Non utilisées, elles e pénales.  du présent contrat, du règlement de la rése ue et se fait à la demande du centre d'inséernant l'envoi de semence par une entrepriera-Cytoplasmique de Spermatozoïde) et la celle-ci sera transférée au centre d'inséerurs embryons déclarés l'année de la saillie s saillies dont les tarifs suivants seront de viement du solde de saillie. En cas de vente ut 1 er octobre sera restitué ou détruit pour le date il sera encaissé. Tout solde au 1 er octobre de la saille date il sera encaissé. Tout solde au 1 er octobre sera restitué ou détruit pour le date il sera encaissé. Tout solde au 1 er octobre sera restitué ou détruit pour le date il sera encaissé. Tout solde au 1 er octobre sera restitué ou détruit pour le date il sera encaissé. Tout solde au 1 er octobre sera restitué ou détruit pour le date il sera encaissé. Tout solde au 1 er octobre sera restitué ou détruit pour le date il sera encaissé. Tout solde au 1 er octobre sera restitué ou détruit pour le date il sera encaissé. Tout solde au 1 er octobre sera restitué ou détruit pour le date il sera encaissé.	roduction équin avec un suivi échographique rapproché es éventuelles sont à la charge de l'acheteur. Il passera s par insémination en fonction de la fertilité des jument r sans frais techniques supplémentaires, celles-ci devroir resteront la propriété du Haras des Capitelles.  ervation et du chèque correspondant au solde (pour le émination ou du propriétaire de la jument auprès du se de transport.  congélation d'embryons.  nation cité ci-dessus au cours de la saison, après réceptique e seront envoyés à l'acheteur après paiement effectif de lors des transferts, l'éleveur devra s'acquitter par carte vigueur : 765€ HT la 2nd, 680€ HT à partir de la 3eme.  de la poulinière avant la naissance du poulain, il devra les juments vides à cette date qu'après réception du obre non honoré 1 mois après facturation passera au tar	et et ts). ont es
Fait en double exemplaire le		nature précédée de la mention "lu et approuvé")	